

# Extrait du registre aux délibérations du Collège échevinal de PUTSCHEID

Séance du 04 mars 2022

Présents: MM. Hermes-Kanivé Conny, Sinnes-Huberty Fabienne, échevines;

Absents: MM. Roger Zanter, bourgmestre (excusé)

No: 2)

Objet: travaux de réaménagement du chemin communal  
« Manneschterwee » à Merscheid

## **Changement du règlement de la circulation -Règlement d'urgence -**

Le Collège échevinal,

Vu la requête de notre Service Technique en vue de changer le règlement de la circulation de la commune de Putscheid afin que l'entreprise Jabepka de Weiswampach puisse faire en temps utile les travaux de réaménagement du nouveau chemin communal « Manneschterwee » à Merscheid;

Vu qu'il s'avère utile de barrer complètement le chemin susmentionné à partir de la bifurcation CR 320A /ferme Schirtz jusqu'à la petite chapelle ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police;

Vu la loi du 14 février 1955 et l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tels que ces textes ont été modifiés et complétés par la suite ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

arrête à l'unanimité des voix

de modifier le règlement de la circulation de la commune de Putscheid comme suit :

### **Article 1er :**

À l'occasion des travaux d'aménagement du nouveau chemin « Manneschterwee » à Merscheid l'ancien chemin communal situé à côté sera complètement barré à la circulation à partir du 08 mars 2022 8.00 heures à partir de la bifurcation CR 320A/ferme Schirtz jusqu'à la petite chapelle.

### **Article 2 :**

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Le Collège Échevinal,

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a stylized, cursive name that appears to be 'Kauis'. The signature on the right is also cursive and more complex, possibly reading 'J. P. ...'.